



Au service des territoires

Aménagement, gestion du foncier, gestion des déchets, entretien des milieux, développement économique, installation, etc. les domaines d'action des chambres d'agriculture sont légion.

Les chambres consulaires sont les interlocutrices privilégiées des collectivités locales : des communes en passant par la Région. Afin de répondre aux multiples problématiques qui lient les territoires et le monde agricole elles ont développé une large offre de services qui permet à de nombreux projets d'émerger.

L'expertise, la clé du développement et du maintien de l'activité agricole

L'urbanisation galopante et la pression foncière qui menacent les terres agricoles n'épargnent ni les Alpes-de-Haute-Provence ni les Hautes-Alpes. Elles représentent une préoccupation pour les élus qui peuvent se tourner vers les chambres d'agriculture, pour les aider à gérer ces sujets comme beaucoup d'autres. En effet, depuis plusieurs années les chambres consulaires ont développé leurs services afin de venir en aide et d'apporter leur expertises aux collectivités territoriales. Leur champ d'action s'étend du diagnostic, au conseil en passant par les

recherches de financement. Elles ont aussi la possibilité d'animer des dispositifs pour faire le lien entre les collectivités et les agriculteurs. La palette de leurs compétences est extrêmement étendue et couvre de nombreux domaines comme l'eau, les déchets verts, les circuits courts, les Projets alimentaires territoriaux, l'urbanisme, etc.

« Depuis une dizaine d'années nos relations avec les collectivités se sont amplifiées et nous sommes beaucoup plus visibles, révèle Frédéric Esmiol, président de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence. Auparavant, nous émettions des avis

et survolions le problème mais nous avons fait en sorte de nous intéresser aux questions d'urbanismes, techniques et politiques. Les terres agricoles se font plus rares donc nous avons voulu nous impliquer davantage pour mettre en avant les choix stratégiques qui peuvent être mis en place dans les communes et les Communautés de communes. Aujourd'hui, nous sommes reconnus par tous et dès que l'on touche à la question agricole nous associer devient un réflex. Nous représentons une profession à l'écoute et exigeante vis-à-vis des collectivités et de leurs actions. »

Dans les Alpes-de-Haute-Provence depuis le changement de majorité les interactions avec le Conseil départemental se sont accrues. La présidente, Éliane Barreille s'est tournée vers la chambre consulaire pour appuyer ses priorités : l'eau, la HVE, la Pac, les Projets alimentaires territoriaux et bien entendu a fait participer le département pour la première fois au Salon international de l'agriculture. Le Département doit également organiser des assises de l'eau pour traiter de cette épineuse question.

Faire avancer les territoires

« Avant, la porte était complètement fermée, déplore Frédéric Esmiol. Là, il y a une véritable volonté d'accompagner l'agriculture en se servant de la chambre et de ses compétences. Au niveau de la Région tout passe par la

chambre régionale, et, ce n'est pas plus mal car elle a une vue d'ensemble. Les élus régionaux peuvent s'appuyer sur elle et ses déclinaisons locales pour les accompagner dans leurs actions. Ils interviennent également sur de grands projets structurants pour notre territoire comme l'irrigation du plateau de Valensole ou le barrage de la Laye. Ils ont compris les enjeux et qu'il fallait y mettre les moyens pour assurer le travail des agriculteurs. Par rapport à mes débuts, nous avons su nous rendre indispensables », conclut le président bas-alpin.

Même son de cloche du côté de son homologue haut-alpin Éric Lions qui avait fait de l'accroissement de l'offre de services aux collectivités une des priorités de sa mandature. « Nous avons étoffé nos équipes pour répondre à un maximum de demandes des collectivités, explique le président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes. C'est un secteur qui est en plein développement. Nous nous sommes attachés à recoller les morceaux avec certains et à remettre de l'huile dans les rouages. Après les élections nous sommes allés à leur rencontre pour nous faire connaître au même titre que les autres chambres consulaires. Il est important que nous avançons groupés. Nous avons signé des conventions avec les Communautés de communes qui ont compris que la chambre d'agriculture pouvait leur apporter ce dont elles avaient besoin. Ces conventions permettent d'abor-

der les territoires dans leur globalité et plusieurs problématiques : PAT, foncier, etc., poursuit-il. Au niveau régional c'est plus difficile pour nous, petits départements alpins de faire entendre notre voix, cependant nos élus font de leur mieux pour que l'agriculture de montagne soit comprise et prise en compte. Ce n'est pas parce qu'on est loin et haut qu'il ne faut pas nous écouter. Le dialogue est essentiel et la confiance doit être réciproque. Nous nous devons de garder les meilleurs rapports possibles car nous partageons un grand nombre d'orientations. Il ne faut pas oublier que nous sommes la deuxième force du département après le tourisme. »

Dans les Hautes-Alpes, un gros travail est par exemple mené en collaboration entre la chambre consulaire et le Département sur l'obtention de signes de qualité ainsi que sur le PAT départemental. La volonté des chambres d'agriculture est d'être à l'écoute des élus des territoires à tous les niveaux pour proposer des solutions globales et transversales. Elles peuvent également jouer un rôle de médiateur et de facilitateur grâce à leurs connaissances et leurs savoir-faire. ■

• Aurélie Dubien, pôle Foncier, Territoires et Services aux collectivités à la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, Tél.: 06 80 56 62 79 ou aurelie.dubien@hautes-alpes.chambagri.fr
• Sabine Hauser, responsable de pôle Territoires et Environnement à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, Tél.: 06 23 69 16 32

Un accompagnement sur-mesure dans les Hautes-Alpes avec Terr'Aménagement

En partenariat avec la Safer, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a lancé Terr'Aménagement qui regroupe leurs connaissances et leurs savoir-faire pour accompagner la construction des projets agricoles de territoire.

Les techniciens pluridisciplinaires des deux structures qu'ils soient ingénieurs agronomes, géographes ou spécialistes du foncier connaissent parfaitement les filières agricoles, les structures des exploitations et l'agriculture locale, mais aussi le développement des territoires et l'environnement. Ils peuvent ainsi apporter leur expertise dans de multiples domaines et accompagner les collectivités que ce soit dans la mise en œuvre de leurs projets, leur animation ou le suivi. Des diagnostics agricoles et fonciers peuvent être réalisés, ils peuvent appuyer les élus à la construction de leur politique agricole et foncière, créer des observatoires de l'agriculture, aider à l'aménagement et à la gestion des espaces agricoles et ruraux mais également mener des études d'impact ou permettre aux territoires d'être plus attractifs en redynamisant l'agriculture locale.



Plusieurs projets collectifs de méthanisation sur les rails dans les Hautes-Alpes

Dans un contexte où les coûts de l'énergie flambent les collectivités locales recherchent des solutions plus économiques et plus vertueuses pour produire de l'énergie. Parmi celles-ci peut être citée la méthanisation qui présente de nombreux avantages, la capture du méthane un gaz néfaste à la couche d'ozone, la pro-

duction d'une énergie renouvelable à coût raisonnable, la production d'un digestat désodorisé donc plus facile à épandre en zone urbaine. Éric Meynadier, conseiller spécialisé en énergie renouvelable à la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes déplore la mauvaise image que véhicule la méthanisation à cause de quelques projets mal menés et

discutables alors qu'elle est une très bonne alternative aux énergies fossiles. Plusieurs projets émergent dans les Hautes-Alpes et sont accompagnés par la chambre d'agriculture. Celle-ci n'accompagne que les projets qui valorisent les effluents d'élevages : fumier ou lisier, sans cultures à vocation énergétique ou intermé-

diaires et à proximité d'une canalisation GRDF ou d'un consommateur de chaleur à l'année.

L'un de ces projets se situe à Saint-Bonnet-en-Champsaur et implique à la fois la commune, la Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar et le département. Terre d'élevage, le territoire accueille un grand nombre d'exploitations qui pourrait fournir la matière première mais également des terres pour le retour du digestat. Ce projet part de la volonté des collectivités de mettre sur pied un réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments et installations de son secteur : établissements scolaires, piscine, etc. L'émergence de ce dossier a été confié à un groupe de travail constitué de l'Ingénierie territoriale du département IT 05, le GERES, l'association Énergie partagée et la chambre d'agriculture. L'étude de faisabilité devrait être lancée d'ici la fin de cette année, elle sera conduite par un cabinet spécialisé.

Des enjeux multiples

Le projet devrait concerner dans un premier temps les agriculteurs situés dans un rayon de 7 km autour de Saint-Bonnet-en-Champsaur soit une vingtaine d'élevage. Cette zone pourra éventuellement passer à 20 km en fonction du

pouvoir méthanogène des produits entrants. L'une des conditions principales de la réalisation de cet équipement est qu'il produise un digestat épandable sur des terres en agriculture biologique. Il s'agit d'un véritable projet de territoire impliquant tout le monde et celui-ci devra être géré par les agriculteurs comme le déclarait dans nos colonnes le 23 septembre Fabrice Borel, le président de la Communauté de communes.

L'autre projet du même type est à l'étude dans le cadre d'une convention unissant la chambre d'agriculture GRDF et la ville de Gap. Celui-ci rentre dans le plan de production en énergies renouvelables de la Ville qui travaille également sur la photovoltaïque, l'hydroélectricité et l'hydrogène. Éric Meynadier explique : « nous avons repris le dossier à zéro car une première étude avait été faite mais elle n'était pas conforme. Nous avons organisé des réunions pour mobiliser et recruter des agriculteurs en organisant trois réunions à Rambaud, La Bâtie-Neuve et Gap. Nous avons choisi ces secteurs car il faudra que la méthaniseur se situe à proximité de la canalisation GRDF ».

Tous les agriculteurs vont recevoir dans les jours à venir un questionnaire pour aborder la suite du projet. ■



La méthanisation est une énergie alternative particulièrement bien adaptée aux secteurs où l'activité d'élevage est développée.

LES CONSEILS D'OCTOBRE



Prochainement mise en lutte des brebis !
Vérifier bien l'état de santé de vos bœliers :
Penser à les palper et à parer leurs onglons



Cisaille FELCO 50 POIGNEE
ROTATIVE
Réf: CAS004



La pluie arrive, C'est le moment de lutter
contre le piétin



Pédiluve étroit 3m 83L
Réf: MDB016

action préventive



Podo dry sec 25 kg
Réf: DES150



Sulfate de cuivre 25 kg
Réf: DEF011

action curative



LES PROMOS D'OCTOBRE



Produits concernés:

SodiCal, SodiOligo, SodiMouton, SodiVert'Actif, SodiRespi

15 blocs achetés = 1 offert



Cristal Or
10 achetés = 1 offert

Réf: MIN055

NEW!

Pour la protection des troupeaux



Caméra cellulaire Link-micro-LTE
Réf: 5180020



Caméra de chasse Force-20
Réf: 5180021



Collier de dressage 800m
Réf: 5330048



Talki walki G9
Réf: 5180022



Nous contacter ?

Téléphone: 04 92 61 45 00

Mail: contact@agneausoleil.com

<https://agneausoleil.com/agneausoleil/>



Le Briançonnais veut créer une boucle alimentaire

La Communauté de communes du Briançonnais, comme nombre de ses homologues, travaille sur la transition écologique dans son ensemble aussi bien sur la question des déchets, de l'autonomie alimentaire, transport, économie, etc. pour répondre aux besoins primaires de sa population.

« Nous nous sommes demandés comment localement nous pouvons manger bio et local tout en permettant aux agriculteurs de vivre de leur travail, explique Pierre Leroy, conseiller délégué à la transition écologique et à la mobilité. À partir de constat nous avons essayé de trouver une solution. Notre première idée est de collecter les déchets avec des chevaux dans les restaurants de Briançon, de les transporter à Villard St Pancrace à quelques kilomètres de là pour les composter et ensuite se servir de ce compost dans des serres de maraîchage où travailleraient des personnes en insertion. Les produits seraient ensuite transformés dans une légumerie/conserverie qui pourrait être alimentée par une picocentrale hydroélectrique placée sur le torrent voisin. Les produits transformés pourraient ensuite être livrés à l'hôpital de Briançon, la cuisine centrale, voire vendus en vente directe

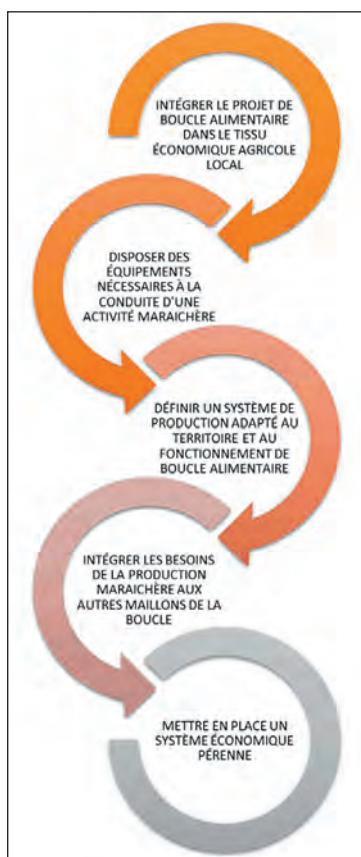
selon les volumes produits. » (Voir ci-dessous).

Ce projet de boucle alimentaire baptisé 3A pour Agriculture Autonomie Alimentation a été retenu dans le cadre d'un Contrat de transition écologique et solidaire et a bénéficié d'un financement de la Caisse des dépôts et consignations pour une pré-étude qui a permis d'éclaircir les choses.

Un projet répliquable

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a, quant à elle, mené une étude de faisabilité technique et économique en 2021. Celle-ci avait pour objectif d'apporter des clés aux décideurs pour permettre la réussite du projet. La chambre d'agriculture a notamment échangé avec les agriculteurs du secteur pour leur présenter le projet et a apporté son expertise sur le maraîchage. Elle a ainsi identifié cinq clés de réussites (voir ci-contre).

« Ce projet prend un peu de temps mais il est répliquable et pourra profiter à d'autres, c'est un petit projet mais il concerne plein d'entités, ajoute Pierre Leroy, adepte du collectif. C'est ensemble que nous réussirons car il touche de très nombreux domaines. C'est un vrai projet de transition écologique. »



Cette boucle alimentaire concernera 13 communes dans un premier temps et aujourd'hui deux hectares ont déjà été récupérés à Villard-St-Pancrace. ■

Gérer les déchets verts en circuit court, c'est possible !



La Communauté de communes Alpes Provence Verdon a mis en place un circuit de valorisation de ses déchets verts avec les agriculteurs de son territoire.

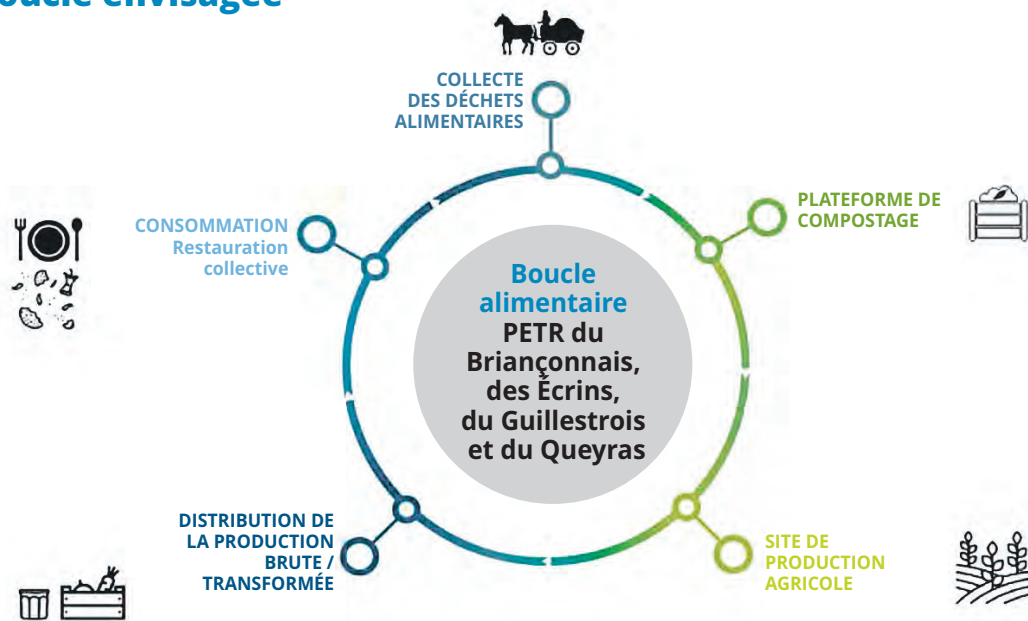
La Communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) s'est adressée en 2017 à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence car elle souhaitait valoriser les broyats de déchets verts du territoire en partenariat avec des agriculteurs locaux pour faire du compostage en pur ou du cocompostage avec fumier. Pour cela la chambre d'agriculture a effectué une étude technique pour une mise en place de l'expérimentation l'année suivante. Cette étude a consisté en l'identification des agriculteurs intéressés, la réalisation d'une étude du potentiel de valorisation du déchet vert sur les exploitations, l'analyse du broyat et du compost, le suivi des opérations d'enlèvement de broyat, de compostage et les épandages, et, enfin en un retour d'expérience auprès de la communauté de communes. Le bilan de l'étude a révélé que les agriculteurs locaux étaient dans l'ensemble favorables à cette initiative et qu'ils avaient besoin d'un broyat de qualité. Pour cela il fallait sélectionner un prestataire de qualité avec du matériel adapté. Le retour d'expérience met en évidence la nécessité d'un suivi des opérations d'évacuation du broyat et d'épandage. Une fois l'opération lancée la chambre d'agriculture a réalisé pour chaque agriculteur qui a conventionné avec la CCAPV un « mini plan d'épandage ». Depuis le

lancement de nouveaux agriculteurs ont été intégrés au dispositif. La qualité du broyat était au centre de toutes les attentions avec des fluctuations selon les années. Elle est fortement dépendante du matériel utilisé (granulométrie fine) mais aussi de la qualité des apports sur les déchetteries (absence d'indésirables). En 2021, la collectivité a passé un nouveau marché qui a abouti à un changement de prestataire. Une vigilance accrue est aussi nécessaire sur les délais d'enlèvement des broyats ; la place étant souvent limitée sur les déchetteries. Pour faciliter cela, depuis 2022, les agriculteurs ont la possibilité d'accéder aux déchetteries en dehors des horaires d'ouvertures pour fluidifier l'évacuation du broyat. Depuis 2019, 100 % des déchets verts sont récupérés par les agriculteurs. Pour tout savoir sur ce projet de valorisation des déchets verts, Valobiom, une vidéo est disponible sur la chaîne Youtube de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence. ■

Contact CA04 : Nicolas Milesi, Tél : 07 84 29 94 34 ou nmilesi@ahp.chambagri.fr et Jean-Philippe Roux, Tél. : 06 33 38 28 12 ou jproux@ahp.chambagri.fr



La boucle envisagée



La Zone agricole protégée de DLVAgglo toujours sur les rails

L'agglomération manosquaine qui s'étire sur 11 communes s'est lancée dans un projet ambitieux et exemplaire de Zone agricole protégée (ZAP). La chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence en est l'un des animateurs avec d'autres partenaires comme la Safer ou les parcs naturels.

Le périmètre prévu est de 8 000 hectares sur les bords de la Durance ce qui en fait le plus gros, et le premier, projet intercommunal de ZAP de la région Sud-Paca. La chambre d'agriculture a mené un diagnostic du territoire en recensant et en enquêtant auprès des exploitations afin de connaître leur positionnement par rapport à la création de cette ZAP. Elle a également rédigé le rapport et animé des ateliers avec les élus pour présenter les enjeux et le zonage proposé. Le dossier est en cours d'instruction.



Le projet Valobiom a permis la récupération de la totalité des déchets verts de la communauté de communes par les agriculteurs du territoire.

Le département des Alpes-de-Haute-Provence veut œuvrer pour une alimentation saine, durable et locale

Le département des Alpes-de-Haute-Provence a réuni fin septembre les acteurs de la filière agricole et agroalimentaire ainsi que les collectivités territoriales et les opérateurs qui ont mis en œuvre des Projets alimentaires territoriaux.

L'objectif de cette rencontre était d'ébaucher une stratégie territoriale concernant le « système alimentaire départemental » en dressant tout d'abord un bilan de ce qui existait déjà et des besoins. Il était aussi question de voir s'il serait judicieux pour le Département de répondre l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par la Banque des territoires « visant à soutenir tout processus, démarche, méthode, solution d'ingénierie, technique, technologique ou services nouveaux ou considérablement améliorés, par rapport à ceux précédemment élaborés, visant à répondre aux objectifs d'accélération d'une alimentation durable et favorable à la santé ».

Quatre PAT dynamiques

« Nous ne pourrions répondre à cet AMI qu'ensemble, expliquait Jean-Michel Tron, vice-président délégué à l'agriculture. Nous avons besoin du territoire dans sa globalité. Nous avons la volonté d'aller dans cette direction mais pour cela nous devons fédérer. Quand l'État déploie ce genre de dispositifs cela doit nous alerter et nous rendre vigilants car nous ne savons pas si, plus tard, il ne faudra pas les avoir intégrés pour obtenir des financements. Il faut rester ambitieux pour rester à la manœuvre et ne pas subir. » L'idée de cette réunion était de se projeter et d'aller plus loin que ce

qui existe déjà sur le territoire mais également de voir si cette AMI est la solution ou s'il serait plus judicieux de se lancer dans un Projet alimentaire territorial (PAT) départemental à l'instar de celui des Hautes-Alpes.

C'est pourquoi la matinée a débuté par la présentation des quatre PAT départementaux : Communauté de communes Alpes-Provence Verdon, commune de Jausiers, Provence Alpes Agglomération et enfin le plus ancien celui du parc naturel régional du Luberon. Tous ont présenté la genèse de leur projet, leurs ambitions, les initiatives déjà lancées pour ceux qui ne sont plus dans la phase d'incubation mais également les besoins à court, moyen et long termes qu'ils ont identifié pour pouvoir poursuivre leurs actions.

Y aller ou non ?

« Nous ne voulons pas récupérer les travaux déjà menés, c'est un partenariat, nous nous devons de prendre notre place, précisait Jean-Michel Tron. Nous devons avoir une lecture départementale de ces questions. Il faut partir du local pour remonter à l'échelle départementale. L'idée n'est pas de concurrencer mais de renforcer ces projets. »

Les présentations se sont poursuivies avec celle de la démarche RéGAL pour Réseau de gouvernance alimentaire locale qui permet aux producteurs locaux de fournir la restauration scolaire notamment les collèges, l'une des compétences du Département. Celui-ci a d'ailleurs œuvré pour que les producteurs locaux puissent répondre aux marchés publics. L'un des objectifs du Département est de labelliser l'en-

semble des établissements pour qu'ils deviennent des partenaires officiels de la démarche RéGAL d'ici un ou deux ans.

À l'issue de tous ces exposés le vice-président du Département a demandé à l'assemblée de réfléchir pour savoir s'ils souhaitaient se lancer dans la réponse à l'AMI sachant que le prochain appel à candidatures était pour le tout début du mois de décembre, l'incertitude planant sur une éventuelle nouvelle salve en 2023. Les projets de démonstrateurs territoriaux retenus dans cet AMI devront être répliqués sur d'autres territoires. Ils doivent être mis en œuvre par des groupements ou des consortiums qui comprennent obligatoirement au moins une collectivité territoriale. Les lauréats bénéficient d'une période d'incubation de 18 mois pour préciser leurs projets grâce à des études complémentaires et peuvent bénéficier d'une enveloppe de 300 000 € maximum pour les financer.

Pour la phase opérationnelle, deux à dix millions d'euros peuvent leur être alloués pour les projets. Ces montants ne peuvent pas représenter plus de 50 % des investissements effectués. Cela signifie que les projets doivent être compris entre quatre et 20 millions d'euros. Tous les acteurs présents étaient d'accord sur la nécessité de s'unir, d'avancer sur ces questions afin de structurer le territoire en s'en donnant les moyens mais beaucoup étaient dubitatifs quant au délai de réponse à l'AMI. Jean-Michel Tron les a donc invités à réfléchir à toutes les éventualités et à la possibilité d'organiser rapidement une réunion technique. ■



Une réunion était organisée le 29 septembre à l'hôtel du Département réunissant plusieurs partenaires pour leur présenter l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) et voir s'ils seraient partants pour y répondre.

Un nouveau chargé d'études à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence



L'approvisionnement local et le développement des circuits courts deviennent des sujets de plus en plus prégnants c'est pourquoi le Département a décidé de se saisir de ces problématiques. Dans le cadre de sa convention avec la chambre d'agriculture il lui a confié la tâche de se pencher sur la question et de diagnostiquer le territoire pour lui soumettre un état des lieux et faire des préconisations. Depuis le 3 octobre Silvain Demann est en charge de cette nouvelle mission en tant que chargé d'études territoriales et alimentaire. Ce jeune diplômé d'un master en gestion des territoires et développement local spécialité rurale à l'université de Clermont-Ferrand qui est originaire des Alpes-de-Haute-Provence a également une formation en agronomie effectuée à l'IUT de Digne-les-Bains. Il va débuter son travail par un diagnostic du territoire en matière d'approvisionnement local en collaboration notamment avec les PAT déjà existants ou émergents. Il recensera et accompagnera les initiatives locales de structuration de filières et de valorisation de produits et ira à la rencontre des porteurs de projets pour déceler leur potentiel. Il sera aussi à la disposition des agriculteurs pour mettre en place des formations sur les enjeux des circuits courts et être aux côtés de ceux qui souhaitent se lancer. « Lors de mon alternance chez FAB'LIM, Laboratoire des territoires méditerranéens, j'ai vraiment pris goût à ces problématiques et les relations humaines qui en découlent même si j'ai toujours eu une certaine appétence pour ces questions, révèle le jeune homme. Je suis persuadé que l'un des fondements de notre société est de bien s'alimenter, que l'on peut le faire avec éthique et que cela soit rentable économiquement pour les producteurs et les consommateurs. Cela a d'autant plus de valeur pour moi de le faire dans mon département d'origine. Après avoir animé un réseau d'accompagnants pendant un an, je vais moi-même devenir accompagnant. C'est un beau challenge. »

■ Contact : Silvain Demann, Tél. : 06 30 11 34 29 ou sdemann@ahp.chambagri.fr



Une visite a été organisée sur l'exploitation maraîchère accueillie par l'EPL de Carmejane.

Le dispositif test de Carmejane : c'est le foncier qui manque le plus

« On dispose d'un hectare et demi susceptible d'accueillir un maraîcher et pourvoir ainsi à la restauration collective de la commune », annonce Matthieu Esteve, conseiller municipal chargé de la transition écologique représentant la ville de Digne-les-Bains aux côtés de Jérôme Martinez, conseiller municipal chargé de l'économie sociale et solidaire lors de cette rencontre avec les élus promue par Provence Alpes Agglomération dans le cadre du Projet alimentaire territorial. Une bonne nouvelle pour Sylvain Garnon, le troisième entrepreneur accueilli dans le dispositif mis en place par l'EPL de Carmejane depuis

trois ans. Des entrepreneurs portés juridiquement et accompagnés dans leur démarche par la coopérative d'activités et d'entrepreneurs Mosaïque.

Mutualiser les pratiques

Le terrain et le matériel sont mis à disposition. « On a fait un test sur 3 000 m² avec un partenariat avec un agriculteur qui faisait du maraîchage, raconte à son tour Corinne Labeille, membre de la commission agriculture de la municipalité de Seyne-les-Alpes. On est en fin de deuxième année sur un terrain agricole communal. Pour l'instant avec la cantine scolaire ça ne fonctionne

pas mais en vente locale directe, c'est très positif ».

Les deux premiers stagiaires se sont installés hors du pays dignois faute d'avoir trouvé du foncier disponible sur le territoire, mais se sont installés. « Le foncier reste le problème essentiel voire existentiel à résoudre », précisera Véronique Izarn, enseignante en agronomie qui supervise le dispositif. « Il s'agit de mutualiser les bonnes pratiques, ajoutera Matthieu Esteve. La volonté de la commune de Digne, c'est de ne pas rester au bord du quai. On aimerait accélérer les choses et participer ainsi le plus rapidement possible à l'approvisionnement des cantines en produits biologiques ». ■

B.F.